

REGLEMENT DE LA COURSE PW

Article 1 : Organismes

La « PICTAV WARRIOR » est une course à obstacles organisée par le Régiment d'Infanterie-Chars de Marine (RICM). Vous pouvez contacter les organisateurs à tout moment :

- Le lieutenant-colonel, Stéphane
Tel : 05 49 00 21 02
- Le chef de bataillon, Jérôme
Tel : 05 49 00 21 20
- Le sergent, Loïc
Tel : 05 49 00 21 36
- Le sergent, Arthur
Tel : 05 49 00 25 40

Contact par mail : pictavwarrior@gmail.com ou sur facebook : @Pictav Warrior

Article 2 : Date, horaires et circuits

La « Pictav Warrior » aura lieu le 17 septembre 2022 au camp militaire de BIARD, à quelques minutes de Poitiers.

Elle est composée d'un parcours d'une vingtaine d'obstacles répartis sur 5 km. 6 vagues de 80 participants débiteront à partir de 11h00. Suite à la pause déjeuner, les départs reprendront à compter de 14h00. Des coachs « fitness » assureront un échauffement de 15 minutes avant chaque départ.

Article 3 : conditions d'inscriptions

3-1 : catégories d'âge

Accessible de 16 à 77 ans.

3-2 : mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à télécharger et à joindre lors de votre inscription sur le site.

3-3 : certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation) ;
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à obstacles** datant de moins d'un an à la date de l'évènement (à télécharger sur le site d'inscription) ;
- Aucun autre document ne sera accepté.

Article 4 : inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription :

<https://pictav-warrior.adeorun.com/>

La liste des inscrits actualisée est consultable sur pictav-warrior.adeorun.com/inscrits.

En cas de places vacantes sur les vagues, des inscriptions sur place pourront être possibles sur présentation d'un certificat médical.

4-1 : tarif

- Le tarif est de 19€19 par participant en s'inscrivant en ligne.
- L'inscription sur place sera de 25 euros par participant.

4-2 : revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident, survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Chaque engagement est ferme et définitif.

Article 5 : assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours. La sécurité sera assurée par des signaleurs le long du parcours, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances). Les services de secours et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : chronométrage

Un chronométrage sera effectué pour déterminer **seulement les trois premiers** de chaque vague.

Article 8 : classement, récompenses & lots

- **Les trois premiers de chaque vague se verront remettre une récompense de nos partenaires ainsi que les trois meilleurs de la journée.**

- Un classement sera effectué pour déterminer seulement les trois meilleurs de chaque vague et définir les trois meilleurs de « toutes » les vagues.
- A chacune des vagues, un participant recevra par tirage au sort un lot offert par nos partenaires.
- Chaque FINISHER recevra un sac à goodies à la fin du parcours.

Article 9 : charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance à autrui en cas d'accident jusqu'à l'arrivée des secours. Toute inscription engage le coureur au respect du site de course (abandon de matériel, de déchets).

Article 10 : Tenue

- Une tenue légère recouvrant l'ensemble du corps et des membres est fortement conseillée pour les participants.
- Le port du dossard remis par l'organisateur sera obligatoire.
- Les bijoux (bague, collier, boucles d'oreilles etc.) susceptible de générer des blessures graves sont déconseillés.

Article 11 : droit à l'image

L'inscription du coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : annulation

En cas de force majeure (raisons de sécurité ou de météo), l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.